

...

3. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Grandjean-Kyburz, maire

Mme Grandjean-Kyburz commence par répondre aux questions posées par M. Bauduccio lors de la dernière séance du Conseil municipal du 30 janvier concernant l'ouverture d'une pizzeria dans le village de Chêne-Bougeries.

En marge des diverses réponses qui vous ont d'ores et déjà été données par Monsieur Jean-Michel Karr, conseiller administratif en charge du dicastère du Territoire, lors de cette même séance de votre conseil du 30 janvier ; il convient de préciser qu'à teneur d'un courrier daté du 25 février 2014 de l'Office de l'urbanisme, l'instruction de la procédure d'infraction par le département poursuit son cours.

Concernant plus particulièrement la problématique du stationnement de scooters appartenant à l'entreprise Pizza 15 SA, sur le trottoir situé à hauteur de l'arcade sise 3, rue de Chêne-Bougeries, un courrier a été envoyé le 18 février 2014 aux exploitants afin de les inviter à utiliser les places de stationnement destinées aux cycles et motos situées en face de leur entreprise et que par ailleurs, le Conseil administratif n'était plus disposé à tolérer le stationnement de scooters d'entreprise sur le trottoir.

Pour le surplus, un courrier également daté du 18 février a été adressé au propriétaire de la société "Bugnon motos", afin de lui indiquer que les places de stationnement destinées aux cycles et motos devant son magasin à hauteur des numéros 8 et 10 de la rue de Chêne-Bougeries relevaient du domaine public cantonal, et par conséquent qu'il lui était interdit de déplacer les cycles ne lui appartenant pas, qui étaient correctement stationnés sur ces places à durée illimitée.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Prévention des cambriolages et des vols

Mme Grandjean-Kyburz a le plaisir d'annoncer que la prochaine séance GE-Veille, de prévention des cambriolages, en présence de la Police cantonale et municipale aura lieu à la salle communale le 3 juin à 18h30. Une invitation, sous forme de tout-ménage, sera envoyée à tous les communiers et elle invite les membres du Conseil municipal à réserver cette date afin de participer à ce GE-Veille 2014, qui mettra l'accent sur la prévention des vols à l'astuce et des cambriolages dits "à la fausse personnalité", une catégorie de délits en hausse dans le canton ces dernières semaines et dont sont victimes principalement les personnes âgées.

Jeunesse

Le service ayant enregistré des doléances par les habitants du chemin De-La-Montagne, en relation avec le manque de respect des espaces privés ouverts au public, notamment à proximité du centre commercial, la commune a remis en place, un peu plus tôt que d'habitude, la désormais traditionnelle "action de nettoyage-sensibilisation" durant la pause de midi, par des jeunes auprès des jeunes, sous la forme de "petits jobs", encadrés par les TSHM-Trois-Chêne.

Cette action sera réitérée également et comme chaque année à la Gradelle.

Chantier CEVA

En raison des travaux qui débutent sur la parcelle à proximité, à savoir l'ex-terrain de tennis, le cheminement piéton entre les chemins Pré-Picot et Pré-du-Couvent sera légèrement déplacé vers le sud. Durant trois jours, les 10, 11 et 12 mars, les écoliers, les piétons et les cyclistes ne pourront plus utiliser ce chemin et devront faire le détour par le chemin de la Gradelle. Les agents municipaux seront présents aux heures d'entrée et de sortie du Cycle le 10 mars et, en cas de besoin, le même dispositif sera renouvelé les 11 et 12 mars.

Ce ne sont donc pas moins de trois importants chantiers qui vont désormais se déployer au chemin Pré-du-Couvent : celui du CEVA, le chantier du nouveau Prieuré et la construction de nouveaux immeubles.

Cette situation est particulièrement pénible aussi bien pour les habitants du chemin du Pré-du-Couvent, principalement les aînés de la résidence, située au numéro 1, que pour les employés et visiteurs de l'EMS Eynard-Fatio, en termes de nuisances et de stationnement.

Une séance sera organisée par le service Prévention et sécurité, à laquelle seront conviés résidents et partenaires et qui aura lieu, en présence de représentants de l'Etat et de la Police municipale, en date du 15 mai à 17h00, dans les locaux de la résidence. De telles initiatives ne peuvent bien évidemment, en soi, résoudre les problématiques de nuisances et de stationnement inhérentes à tout chantier ; le but est néanmoins, dans un premier temps, un échange d'informations, afin que les habitants, qui subissent cette situation, puissent être entendus et considérés interlocuteurs privilégiés et bénéficier, pour le moins, d'un accès prioritaire à l'information relative aux transformations de leur quartier.

ÉCOLES - JEUNESSE

Suite à la présentation à l'école du Belvédère par une représentante de l'équipe enseignante, la commission Jeunesse a souhaité soutenir le projet appelé « Atelier du livre ». Ainsi, du matériel et du mobilier adéquats bien que non professionnels seront achetés. La question d'un éventuel rafraîchissement du local a également été soulevée et demandée par les commissaires. La peinture des murs et du plafond de cette bibliothèque ne seront, toutefois, pas possibles, le service des monuments et sites n'autorisant pas de tels travaux. En revanche, la mise en place de LEDs garantissant une meilleure luminosité est bel et bien prévue.

Lors de sa séance d'hier, la commission Jeunesse a traité des animations qui auront lieu durant la fête des promotions, dont le thème est « Les Produits du terroir ». Une exposition intitulée « Découvre les produits locaux et de saison avec Genève-Région Terre Avenir » sera mise sur pied. Sept animations pour les enfants de 7 à 12 ans et une animation pour les enfants de 4 à 6 ans seront organisées. L'espace Nouveau Vallon sera utilisé les mardi 24 juin, jeudi 26 juin et vendredi 27 juin pour les classes de Chêne-Bougeries. Les enseignants se prépareront en amont pour visiter l'exposition et l'animer. Et lors de l'après-midi de la fête des promotions, les scouts et le CRL seront sollicités. Le potager dit du bicentenaire sera également replanté sous l'égide de *Pro specie rara*, comme cela a été demandé en commission. Un stand permettra à la société *Espace Terroir* de présenter ses activités et celles de *la Fourchette Verte*. Un jeu sera éventuellement proposé.

Donnant suite à la séance du Conseil d'établissement scolaire du 3 décembre 2013, une clôture déroulante sera posée sur le pourtour du terrain de football de l'école du Belvédère,

ceci afin de le sécuriser. Le montant des travaux devisés à CHF 12'247.- TTC sera imputé sur le budget de fonctionnement.

Une invitation vous a été envoyée en vue de participer à la « séance du Conseil municipal », prévue avec les classes de 7P, le 10 avril prochain. Mme Grandjean-Kyburz rappelle que cette journée sera précédée par deux journées de visite des services communaux. Pour l'heure, nous n'avons eu que très peu de réponses de votre part. Je vous engage donc à vous manifester rapidement. Nous avons au demeurant besoin d'un-e président-e de séance.

PETITE ENFANCE

Les travaux de rénovation de la garderie du « Petit Manège » commenceront le mois prochain. Ainsi, une solution d'accueil provisoire du jardin d'enfants a d'ores et déjà été trouvée dans les locaux de l'école enfantine de la Gradelle.

Pour conclure ce point, Mme Grandjean-Kyburz rappelle que le Troc-vente de printemps aura lieu le samedi 5 avril de 9 à 12 heures à l'école du Belvédère avec inscriptions possibles jusqu'au jeudi 3 avril.

AFFAIRES SOCIALES

La commission des Affaires sociales a participé à une séance avec le comité d'organisation chargé de l'exposition intitulée « *Proches aidants tous les jours...* », laquelle a une vocation itinérante sur le territoire cantonal. Les organisateurs aimeraient qu'elle puisse être accueillie dans une commune des Trois Chêne. Cette exposition repose sur des panneaux retraçant le parcours du « proche aidant », ainsi que sur des lectures, vidéos sous formes de témoignages, d'informations et surtout d'une banque de données avec des flyers pour permettre aux proches-aidants d'avoir des contacts, afin d'éviter l'isolement et l'épuisement. À cet égard, il a été proposé que cette dernière ait lieu à l'Espace Nouveau Vallon en 2015.

CULTURE**Bilan**

Entre fin janvier et début février, la salle communale a accueilli le spectacle « *Virginie ou si le silence n'était pas d'or...* » traitant des abus sexuels chez les enfants, joué par Théatrochamp. Malgré la grande qualité de cette production, le bilan est un peu mitigé, expliqué en grande partie par le refus de la part du SSJ (Service Santé Jeunesse) d'une intervention dans les classes, ce qui a donc contraint les organisateurs et les mairies partenaires à annuler les représentations scolaires.

À cet égard, plusieurs magistrats ont entamé des démarches auprès de Mme Emery-Torracinta, conseillère d'État en charge du DIP, afin de trouver une opportunité de rejouer cette pièce pour son public cible qui nous semble prioritaire, à savoir les enfants et jeunes adolescents.

Du 1^{er} au 16 février, dix-sept communes genevoises, dont Chêne-Bougeries, ont accueilli les projets insolites de la quatrième édition du Festival Antigel. Ainsi, le temple de Chêne-Bougeries s'est vu transformé en salle de concert à deux reprises, pour se laisser bercer par la voix frêle au romantisme aussi troublant que tourmenté de Keaton Henson, le 7 février, puis pour vibrer aux sons folk et pop de Suzanne Vega, icône du festival Antigel 2014, le 15 février. Ces deux concerts ont fait salle comble pour le plus grand bonheur des amoureux de la musique.

Sur les Trois-Chênes, la promenade urbaine radioguidée, proposée par la compagnie *Ici-Même* a quant à elle suscité des avis plus mitigés.

Les éléments à venir

Dans deux jours débutera le 11^e Festival des Marionnettes à Chêne-Bougeries, organisé avec la Compagnie des Croquettes. La salle communale accueillera animaux, chanteurs et acteurs, et bien d'autres surprises pour garantir aux enfants quelques petits frissons, des rires et des chants.

Dès le 13 mars, à 18 h 30, l'exposition de printemps débutera par un vernissage dans l'Espace Nouveau Vallon, transformé pour l'occasion en véritable musée. Le Paysage genevois à l'honneur fera découvrir des tableaux de maîtres inédits ! Cette exposition se prolongera jusqu'au dimanche 30 mars et des visites commentées par une personne diplômée en histoire de l'art de l'Université de Genève seront organisées durant les week-ends.

Beaucoup d'enfants sont attendus, le mercredi 19 mars, à 14 h 30, à la salle communale pour y découvrir une pièce de théâtre : « *Eby et Son Petit Chaperon Rouge* », jouée par deux comédiens chênois, issus du Théatrochamp.

Ces deux mêmes artistes, Joëlle Luthi et Yan Richard seront les deux méritants chênois 2014, à qui nous aurons plaisir de décerner ce prix lors de la cérémonie qui suivra, dès 18 h 30, en compagnie également des nouveaux naturalisés de Chêne-Bougeries.

Le nouveau cycle de conférences Jean-Jacques Gautier 2014 débutera le mardi 25 mars, à 20 heures à la salle communale, avec pour thème « *Arts et droits humains* ». Nous aurons l'immense plaisir d'y visionner un film sur Hans Erni, puis d'en discuter avec M. Giroud, historien et ami proche du peintre.

La saison musicale débutera quant à elle le mardi 8 avril, à 20 heures, à la salle communale, avec l'Orchestre Buissonnier qui interprétera, tout en douceur, un concert voix et récit pour son traditionnel Concert de Printemps.

M. Flavio Borda d'Agua a été désigné en tant que vice-président de l'association « Le 4C », lors de la séance du Comité du 12 février dernier.

Une modification des statuts de l'association sera proposée lors de la prochaine assemblée général afin, entre autres, de dénommer cette dernière « Trois-Chêne Culture » et de procéder à la modification du logo, ainsi que du siège de l'association, qui se situera à Thônex, à la villa dite "Vincent".

Le président félicite M. Borda d'Agua de sa nomination.

Communications de M. Karr

TERRITOIRE

Le 19 décembre dernier, M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat en charge du DALE, a écrit pour demander que la commune le reçoive. Le Conseil administratif y a répondu favorablement en fixant une date de rencontre au 13 mars prochain. Sera notamment à l'ordre du jour le projet relatif à la transformation/rénovation du village de Chêne-Bougeries, dans le cadre de la demande d'instruction d'un plan de site.

Figurera également à l'ordre du jour de cette rencontre, la problématique du déclassement et de la surélévation éventuellement projetée des immeubles situés au chemin De-La-Montagne, ainsi que du périmètre Malagnou/Paumière sur lequel des IUS particulièrement élevés pourraient, désormais, être appliqués suite au résultat de la votation cantonale du 9 février 2014, concernant la loi modifiant la loi générale sur les zones de développement (LGZD) (pour une utilisation rationnelle du sol) (L 1 35 – 10'965) du 16 mai 2013.

Concernant le dossier Malagnou/Paumière le Conseil d'Etat a reçu dans sa séance du 27 février, M. Alain Burri, membre de l'AIC et Mme Lauren Baddeley, architecte mandataire, pour une présentation d'un projet novateur alternatif à celui projeté par le canton dans le périmètre. Tant la démarche que l'avant-projet ont reçu le soutien du Conseil administratif.

Les membres de la commission Territoire ont été informés, lors de leur séance du 3 courant, des divers projets de logements en chantier, en planification ou en cours. Les documents synoptiques présentés au cours de cette séance feront, désormais, l'objet d'un suivi dynamique sous forme de mises à jour ponctuelles.

Le Conseil administratif a encore rencontré, lors de sa séance de ce jour, des représentants du Groupe Montagne, lesquels avaient sollicité une entrevue afin de nous informer de l'état d'avancement du processus de médiation initié par le canton.

MOBILITÉS-NATURE-ENVIRONNEMENT

Une demande d'autorisation de construire, relative à une modification du marquage et à la création d'un îlot sur le chemin De-La-Montagne, afin de permettre un contournement cycliste express du village de Chêne-Bougeries, a été déposée le 27 février dernier, auprès du département.

Les membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement seront par ailleurs informés, lors de leur prochaine séance prévue le 12 mars, de l'évolution et de l'actualisation de la stratégie de recapitalisation du patrimoine arboré de Chêne-Bougeries.

FEU - PC

Le groupe de travail de l'ORPC Seymaz, en charge de la refonte des statuts du groupement, s'est réuni le 11 février. Ce projet de statuts remaniés devra, toutefois, être examiné plus avant, au cours d'une prochaine séance, ceci en raison, entre autres, de divergences quant aux dispositions relatives à l'éventuelle admission de nouvelles communes au sein du groupement, ainsi qu'à celles relatives à un éventuel départ de l'une des cinq communes actuellement membre de ce dernier.

Au chapitre du feu, un exercice conjoint de la Compagnie 21 de Chêne-Bougeries et de la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Chêne-Bourg est prévu le 12 juin 2014, à 19 h 30. M. Karr invite donc d'ores et déjà les membres de la commission Sécurité, ainsi que les autres membres intéressés du Conseil, à réserver cette date. Une invitation communiquant les détails concernant cet exercice sera envoyée très prochainement.

Communications de M. Locher

BÂTIMENTS-INFRASTRUCTURES :

Suite au vote par le Conseil municipal, lors de sa séance du 30 janvier 2014, d'un crédit d'investissement et financement relatif à des travaux d'assainissement de la parcelle n° 3189, propriété communale dans le secteur Jean-Jacques-Rigaud ; une séance de coordination a eu lieu le 11 février 2014, avec les représentants de la CODHA, du bureau d'architectes Bonhôte Zappata SA et des mandataires spécialisés BG ingénieurs conseils SA et Ecoservices SA.

Le processus d'appel d'offres AIMP est désormais en cours. La soumission intégrera trois volets différents, à savoir :

- la dépollution dans le secteur concerné par la construction des bâtiments,
- le solde des travaux de terrassement liés à cette construction,
- et la dépollution hors des zones de terrassement en tant que telle.

Le lancement de cet appel d'offres a été piloté par Ecoservices SA. Des contacts préliminaires ont également été pris avec la société Florissana SA, propriétaire de la parcelle voisine n° 3188, dans la mesure où des travaux devront empiéter sur cette dernière afin de finaliser parfaitement la dépollution jusqu'en limite de la parcelle communale.

Vu la teneur de la délibération afférente prise par le Conseil municipal, des mesures de protection des arbres situés au sud-est de la parcelle n° 3189 seront, bien évidemment, étudiées et proposées par les mandataires.

L'ouverture des offres reçues, dans le cadre de l'appel d'offres, est prévue pour début mai, la signature des contrats, après adjudication, le 1^{er} juin et le début des travaux de dépollution, qui devraient durer environ trois mois, le 15 juin.

Conformément aux conditions contenues à l'article 6, d'une convention datée 14 mai 2002, liant les villes de Genève et de Chêne-Bougeries, concernant l'entretien du décanteur particulaire du parc La Grange, des frais, d'un montant s'élevant à CHF 27'200.- TTC environ, soit 32,45 % du coût total des travaux devront être engagés dans le cadre de la réhabilitation d'ouvrages de serrureries. Ce point figurera à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission Bâtiments-Infrastructures.

Figurera à l'ordre du jour, d'entente avec son président, de la prochaine séance de la commission Bâtiments-Infrastructures, la problématique des travaux de collecteurs et la construction d'un bassin de rétention sur le secteur du lot 37.10, entre les kilomètres 72.260 et 72.711 du tracé CEVA, ceci pour un montant à ce stade estimé à CHF 4'247'899.- TTC.

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 13 février 2014, de faire procéder à des travaux, d'un montant estimé à CHF 72'000.- environ suite à des dégâts d'eau dans le bâtiment sis 11, chemin du Pont-de-Ville. Cette somme sera imputée sur les comptes de fonctionnement de l'immeuble cité.

Par ailleurs, le Conseil administratif a également décidé, lors de sa séance du 13 février 2014, de faire procéder à l'aménagement d'une plate-forme extérieure, d'environ 10/12 m², à proximité immédiate de l'Espace Nouveau Vallon ; étant précisé que ces travaux seront confiés à un mandataire externe.

PERSONNEL

M. Locher débute ce volet des communications par une lecture des réponses aux diverses questions posées par Mme Marion Sobanek, cheffe du groupe socialiste, lors de la dernière séance ordinaire du Conseil municipal, concernant, entre autres, la problématique de la nécessaire refonte du statut du personnel de la ville de Chêne-Bougeries :

Chère Madame,

En marge des diverses réponses qui vous ont d'ores et déjà été données, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de ce même 30 janvier 2014, nous vous rappelons que le document auquel vous faites référence constitue une simple base en vue de discussions paritaires, lesquelles ne sauraient, à nos yeux, aboutir qu'à partir d'un document élaboré, lequel avait, au demeurant, été dûment transmis au Conseil administratif, sous forme de projet, lors de sa séance du 3 octobre 2013 déjà.

À cet égard, le Conseil administratif ne peut que déplorer le fait que certains membres de la commission du personnel aient jugé bon de distribuer ce document à l'ensemble du personnel communal, ceci sans explications ; alors que ce projet de règlement avait été transmis aux seuls membres de la commission dans le cadre de discussions préliminaires.

Ainsi, une note a été envoyée à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la ville, les informant du fait que ce projet de statut remanié ne saurait être considéré comme un règlement appelé à se substituer au statut du personnel existant.

Par ailleurs, et bien que ce document soit intitulé « Règlement du personnel », conformément à sa nature juridique ; ce dernier sera bien évidemment soumis, le moment venu, à l'approbation formelle de votre Conseil, conformément aux dispositions y relatives contenues dans la loi sur l'administration des communes (LAC).

Par ailleurs, le projet de règlement du personnel cité prévoit expressément que les rapports de travail entre la commune de Chêne-Bougeries et ses collaborateurs-trices soient de droit public.

De plus, les collaborateurs-trices, dont le contrat de travail aurait été résilié, pourront recourir à la Chambre administrative de la Cour de justice.

Le Conseil administratif peut, par ailleurs, d'ores et déjà prendre l'engagement que les futures conditions salariales des employés de la ville de Chêne-Bougeries ne subiront « aucune péjoration » pour reprendre vos propres termes.

Concernant la commission du personnel, force est d'admettre que le Conseil administratif ne dispose pas, à ce jour, d'un interlocuteur en vue de procéder à une consultation relative au processus de refonte du statut du personnel ; ceci dans la mesure où un « protocole d'accord », liant ladite commission du personnel au Conseil administratif, n'a pas encore pu être entériné, nonobstant la teneur de nouvelles discussions survenues lundi 3 février dernier, en présence de Maître Éric Beaumont, mandataire de la commune dans le cadre de ce dossier.

Cela étant, une nouvelle rencontre avec les membres de la commission du personnel est prévue lundi 10 courant, afin de discuter plus avant d'une version remaniée du protocole en question ; processus dont l'ensemble du Conseil administratif a, au demeurant, été dûment informé.

Cela étant dit, M. Locher informe du fait que le Conseil administratif a décidé de nommer Mme Maura Portelli, aide-administrative, en qualité de fonctionnaire à titre définitif, conformément aux dispositions contenues à l'article 9 du statut du personnel de la ville de Chêne-Bougeries.

Conformément au dispositif RH figurant dans le projet de budget de fonctionnement communal 2014, le Conseil administratif a décidé de procéder à l'ouverture, dans les meilleurs délais, d'un poste d'archiviste/documentaliste, ceci sur la base d'un taux d'activité, pour l'heure, fixé à 30 %.

Lors de sa séance du 13 février, le Conseil administratif a décidé de positionner la fonction « auxiliaire de sécurité » en classe 7 de la grille des traitements de la ville de Chêne-Bougeries, en lieu et place de la classe 6, ceci avec effet au 1^{er} mars 2014.

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 27 février, d'engager M. Mersin Hajrizi, en qualité d'assistant de sécurité/contrôleur du stationnement, ceci sur la base d'un taux d'activité fixé à 60 % et ce à partir du 1^{er} avril 2014.

Pour conclure ce chapitre dédié au personnel communal, M. Locher souligne encore que lors de sa séance de ce jour, le Conseil administratif a décidé de bannir l'usage des cigarettes électroniques dans les bureaux de l'administration communale, ceci par analogie avec une récente décision y relative du Conseil d'État.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LA COUR DES COMPTES DANS SON RAPPORT N° 68

Concernant la problématique de la mise à jour des accès informatiques, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 13 février dernier, d'entériner le « profil » spécifique de la correspondante informatique auprès du SIACG, ainsi qu'un tableau de synthèse répertoriant l'ensemble des divers accès informatiques OPALE octroyés aux membres du personnel communal.

FINANCES

À réception de trois offres relatives à la gestion administrative de la TPC, le Conseil administratif a décidé de donner mandat d'exécution à la Société Fiduciaire et de Gérance SA (SFG).

Une présentation des comptes de fonctionnement communaux 2013 "non audités" aura lieu lors de la prochaine séance de la commission Finances prévue le 11 mars prochain.

SPORTS

Centre sportif Sous-Moulin (CSSM)

Des locaux de vote seront mis à disposition des électeurs français, le 25 mai 2014, au CSSM et, dans ce cadre, les APM de Chêne-Bougeries, commune de l'actuel Président du groupement, assureront la sécurité dans et aux abords du Centre sportif.